**ABEILLON**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 41 600 euros**
**Siège social : 28 rue Rochebrune**
**93100 MONTREUIL**
**582 003 034 RCS BOBIGNY**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 25 FEVRIER 2026**

Le 25 février 2026, à 15 heures, Montreuil,

SARL HOLDING SERGE ESTRADE, représenté par Monsieur ESTRADE Serge,
Situé ESPACE MERCURE, 11 rue Albert Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Associé unique de la Société ABEILLON,

Associé unique et seul Président de la Société ABEILLON,

**A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :**

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

## PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 28 rue Rochebrune 93100 MONTREUIL à 35 boulevard Beaubourg, locaux n°2 et n°3, 77184 EMERAINVILLE, à compter 1er mars 2026.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

**« ARTICLE 3 - Siège social**
Le siège social est fixé à 35 boulevard Beaubourg, locaux n°2 et n°3, 77184 EMERAINVILLE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
HOLDING SERGE ESTRADE
Représenté par Mr ESTRADE Serge

